



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maladie de Lyme

Question écrite n° 41808

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance et le diagnostic de la maladie de Lyme. Cette maladie est diagnostiquée chez 50 000 patients chaque année en France. Plus encore, de nombreuses personnes se trouvent en errance thérapeutique faute de dépistage et de prise en charge. La borréliose de Lyme en France a connu une recrudescence depuis 2014. Son diagnostic et sa prise en charge sont complexes compte tenu de la diversité des symptômes associés (manifestations arthritiques, neurologiques, dermatologiques) et du délai parfois long de plusieurs mois voire plusieurs années entre la piqûre et l'apparition des symptômes. Les signes cliniques peuvent être très invalidants et empêcher de mener une vie professionnelle ou sociale normale. Faute de preuve du diagnostic, dans la majorité des cas, le médecin et la famille considèrent que l'origine de ces troubles est purement psychique. Enfin, le rapport rendu par Mme Véronique Louwagie, députée de l'Orne, en mars 2021, révèle également que l'effort de recherche sur cette maladie est très modeste en France (inférieur à 1,5 million d'euros par an) et insuffisamment coordonné. Elle lui demande donc ce que le Gouvernement entend mettre urgemment en œuvre pour améliorer le diagnostic et la prise en charge des patients.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41808

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 octobre 2021](#), page 7506

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)